



A L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS APEL

RAPPEL DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

A- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 1 - Celle-ci doit se tenir si possible avant les vacances de TOUSSAINT et avant l'AG de l'APEL 44. (23/11/2024)
- 2 - Toutes les familles de l'établissement sont convoquées.
- 3 - Ordre du jour

AG ordinaire :

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Projet d'Orientation : actions envisagées pour l'année scolaire à venir.
- Elections des membres du Conseil d'Administration.

ATTENTION :

TOUS LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE A JOUR DE LEUR COTISATION, ET PRÉSENTER UNE PROFESSION DE FOI. SEULES LES FAMILLES ADHÉRENTES A L'APEL ET A JOUR DE LEUR COTISATION (Nationale, Académique et Départementale) PEUVENT VOTER.

UN SEUL VOTE PAR FAMILLE. (voir les statuts)

B – ÉLECTION DU BUREAU

Après l'Assemblée Générale, seul le Conseil d'Administration élira le Bureau à bulletin secret.

C – DÉCLARATION DU NOUVEAU BUREAU EN PRÉFECTURE

La secrétaire adressera **le plus rapidement** possible à la Préfecture ou Sous-Préfecture, **la composition du Bureau qui doit être en adéquation avec vos statuts (voir article 7 – 2 Le Bureau)**, en indiquant la date de l'élection, les noms, prénoms, adresses, dates de naissance, nationalités et professions, avec le titre dans l'association (ex : Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier etc.) de chacun des membres du Bureau et **SIGNÉE** par ceux-ci. (Un modèle de lettre est joint au présent courrier)

Cette démarche peut être réalisée en ligne en suivant [ce lien](#).

